

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 9 décembre 2019, à 20h00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère et Serge Perreault, conseiller, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est absent: Michel Henin, conseiller

Est aussi présente : Nathalie Lefebvre, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 5 décembre 2019 aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ferme Proterre – Demande travaux Rang St-Martin
4. Club Autoneige Joliette – Droits de passages 2019/2020
5. Politique Jeunes Actifs
6. Résolution 2019-12-283 - Amendement
7. Résolution 2019-12-284 - Amendement
8. Firme Relais Experts Conseil
9. Résolution 2019-10-254 – Abrogation
10. Résolution 2019-12-291 – Amendement
11. Résolution 2019-12-296 – Amendement
12. Avis de motion - Règlement 504-2019 (Traitement élus)
13. Adoption - Projet de règlement 504-2019 (Traitement élus)
14. Avis d'élection – Sièges #6
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2019-12-302 1. OUVERTURE & CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 20h18 souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2019-12-303 2. ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Pagé

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ferme Proterre – Demande travaux Rang St-Martin
4. Club Autoneige Joliette – Droits de passages 2019/2020
5. Politique Jeunes Actifs
6. Résolution 2019-12-283 - Amendement
7. Résolution 2019-12-284 - Amendement
8. Firme Relais Experts Conseil
9. Résolution 2019-10-254 – Abrogation
10. Résolution 2019-12-291 – Amendement

11. Résolution 2019-12-296 – Amendement
12. Avis de motion - Règlement 504-2019 (Traitement élus)
13. Adoption - Projet de règlement 504-2019 (Traitement élus)
14. Avis d'élection – Siège #6
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-304 3. Ferme Proterre – Demande travaux Rang Saint-Martin

ATTENDU QUE le propriétaire de la Ferme Proterre, Monsieur Ouellet, a déposé une demande de passage sous l'assiette du Rang Saint-Martin (entre les adresses civiques 3126 et 3150) afin d'installer un tuyau (acier) de 16'' pour l'irrigation des terres agricoles.

Il est proposé par Claude Houle et résolu

d'autoriser l'installation d'un tuyau (acier) de 16'' par forage horizontal, le tout au frais et aux risques du demandeur et sous la responsabilité du demandeur en ce qui concerne la pose et dans le futur pour toute anomalie et détérioration de la route, des accotements et du fossé.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-305 4. Club Autoneige Joliette – Droits de passages 2019/2020

ATTENDU la demande de droit de passage et de signalisation pour motoneiges du Club Autoneige Joliette Inc;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet d'autoriser le passage des motoneiges sur certaines voies publiques soient : près du 1401 Petit Rang Saint-Pierre et face au 2220 Grand Rang Saint-Pierre et à l'intersection du chemin Saint-Martin et rang du Haut-de-la-Rivière.

Il est proposé par Benoit Desrochers

D'AUTORISER le passage de motoneiges sur la voie publique, aux endroits demandés, et de demander l'installation, aux frais du Club Autoneige Joliette Inc, de pancartes d'avertissement de passage de motoneiges et de toute autre signalisation pour assurer la sécurité de tous les usagers.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-306 5. Politique Jeunes Actifs

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de bonifier son programme d'aide aux activités physique pour les jeunes.

Il est proposé par Johanne Pagé

D'ADOPTER la Politique Jeunes Actifs, en indiquant que le premier 50\$ de dépenses pour activités sera remboursé en totalité et que vingt pour cent (20%)

de la différence du montant total sera remboursé jusqu'à concurrence d'un montant maximal de cent dollars (100\$), et ce effectif à partir du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-307 6. Résolution 2019-12-283 - Amendement

Il est proposé par Serge Perreault

D'AMENDER la résolution 2019-12-283 par le texte suivant :

QUE la liste des déboursés, incluant les chèques numéros 7269 à 7348 et les prélèvements, au montant total de 389,730.68\$ préparée par la direction générale et couvrant la période du 4 novembre 2019 au 9 décembre 2019, soit adoptée.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-308 7. Résolution 2019-12-284 - Amendement

Il est proposé par Claude Houle

D'AMENDER le dernier paragraphe de la résolution 2019-12-284 par le texte suivant :

•**D'AUTORISER** la Directrice générale ou son adjointe à se porter adjudicataire au nom de la Municipalité lors de ladite vente.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Johanne Pagé se retire pour les points 8 et 9.

2019-12-309 8. Firme Relais Experts Conseil

Dans la présente résolution il est noté au procès-verbal que Madame Johanne Pagé et Monsieur Michel Henin ont un intérêt dans ce dossier et ils doivent s'absenter lors du vote.

Il est proposé par Serge Perreault

D'APPROUVER la dépense estimée de 13,500\$ + taxes et appliquer ce montant au surplus cumulé non affecté.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire enregistre son vote en faveur de cette résolution.

2019-12-310 9. Résolution 2019-10-254 – Abrogation – Firme Drolet Douville

Dans la présente résolution il est noté au procès-verbal que Madame Johanne Pagé et Monsieur Michel Henin ont un intérêt dans ce dossier et ils doivent s'absenter lors du vote.

Il est proposé par Serge Perreault

D'ABROGER la résolution 2019-10-254.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire enregistre son vote en faveur de cette résolution.

Retour à la table du conseil de Madame Johanne Pagé conseillère.

2019-12-311 10. Résolution 2019-12-291 – Amendement

Il est proposé par Johanne Pagé

D'AMENDER la résolution 2019-12-291 (Embauche de Daniel Denis) par le texte suivant :

La municipalité de Sainte-Élisabeth embauche M. Daniel Denis à titre de Journalier et sa période de probation sera celle prévue à la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-312 11. Résolution 2019-12-296 – Amendement

Il est proposé par Serge Perreault

D'AMENDER le dernier paragraphe de la résolution 2019-12-296 (Approvisionnement en eau (l'Épicier) et Rang St-Pierre – Réception définitive des travaux) par le texte suivant :

D'ACCEPTER la réception définitive des travaux Approvisionnement en eau (l'Épicier) et Rang St-Pierre en date du 29 octobre 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

12. Avis de motion - Règlement 504-2019 (Traitement élus)

CE POINT EST REPORTÉ.

13. Projet de règlement 504-2019 (Traitement des élus) - Adoption

CE POINT EST REPORTÉ.

2019-12-313 14. Avis d'élection – Siègne #6

ATTENDU QUE le mandat du conseiller au siège numéro 6, Monsieur Richard Lafleur, a pris fin le 11 novembre 2019, date de sa démission;

ATTENDU QUE le 2 décembre 2019, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 6 a été déposé par la Directrice générale à la séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 6 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 6 doit être comblé par une élection partielle;

La Directrice générale et Présidente d'élection avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du poste numéro 4 de la municipalité de Ste-Élisabeth, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 23 février 2020.

2019-12-314 **15 Période de questions de 20h32 à 20h34**

2019-12-315 **16. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Johanne Pagé

QUE la présente séance soit levée à 20h34

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Louis Bérard
Maire

Nathalie Lefebvre, directrice générale
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard
Maire